

Association « Yenne Autrement »
25, rue des Prêtres
73170 YENNE
yenne.autrement@free.fr

Yenne le 14/03/2010

objet : cantine scolaire

à

Monsieur le Maire de Yenne

Monsieur le Maire,

Nous avons été alerté par plusieurs parents, des problèmes de **discrémiation dans le règlement de la cantine scolaire**, à l'égard des enfants souffrant d'allergies alimentaires.

En effet contrairement à ce qui se pratique dans de nombreuses communes, un tarif préférentiel ne leur pas accordé, tenant compte du fait que le repas n'est pas fourni par la cantine scolaire mais par les familles. Dans le cadre des P.A.I mis en place, les enfants amènent leur repas et leurs couverts, en conséquence seules les charges de personnel réellement engagées (garde dans la cour et le réfectoire et nettoyage des locaux) devraient être facturés aux familles, à moins que vous ne vouliez faire financer en partie par eux, le repas des autres enfants ! C'est donc à ce niveau là qu'il y a réelle discrémiation et une solidarité à contre-sens.

Nous vous faisons également remarquer qu'au collège les enfants allergiques amenant leur repas ne payent rien du tout. Le Conseil Général fait donc preuve d'une vision plus solidaire des choses !

Les démarches effectuées par les parents concernés devant la commission scolaire n'ont pas été prises en compte et même dénigrée, aussi nous intervenons auprès de vous en tant qu'association. Notre demande n'est pas la gratuité du service mais un tarif d'accès correspondant au réel coût du service apporté.

Nous nous posons également la question de savoir pourquoi le tarif des repas est unique et non basé sur le quotient familial comme c'est souvent le cas dans les autres communes afin de faire payer chacun selon ses moyens financiers. Nous espérons que ce n'est pas seulement pour faciliter la gestion comptable de la cantine !

Pourquoi aussi la cantine de Yenne ne sert-elle pas aux enfants, en permanence ou au moins à périodicité régulière, des repas bio dans le but d'éduquer leur goût ? Le surcôt est minime et de nombreux petits français y ont droit, mais pas pour l'instant les petits Yennois.

Nous souhaitons donc vous rencontrer afin de développer ces réflexions et connaître votre position sur ce qui nous semble être un nécessaire ajustement du règlement de la cantine. Pour que cette réunion soit constructive, nous souhaitons que soient présents des élus, des membres de la commission scolaire et des adhérents de notre association.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Pour Yenne Autrement
Le Président
Louis Belly

